

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

---

## **ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté n°19-2021 du 18 février 2021, le maire d'AUBIGNOSC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 (dossier « MALAGA ») emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Didier CROZES, en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du 08 février 2021.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du : **Lundi 15 MARS 2021 au mardi 20 avril 2021** inclus soit pendant 37 jours consécutifs. Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 08h30 à 12h00 ainsi que les mardis et jeudis de 14h à 18h00 ; Il sera également consultable et téléchargeable le site web : <https://aubignosc04.fr>

--- le dossier d'enquête publique comprend :

- ✓ La délibération du 20 décembre 2018
- ✓ Le dossier de déclaration de projet
- ✓ Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint (en date du 21 juin 2019) et les avis reçus par mail ou par courrier.
- ✓ L'avis de la CDNPS (en date du 20 décembre 2020)
- ✓ L'avis de la CDPENAF (en date du 18 juillet 2019)
- ✓ Une note complémentaire en réponse aux questions soulevées par les PPA

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- ✓ Le lundi 15 mars 2021, de 09h00 à 12h00
- ✓ le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021, de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- ✓ le mardi 20 avril 2021, de 13h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie soit adressées en mairie au Commissaire Enquêteur soit transmises par mail à l'adresse : [plu-aubignosc@mairie-aubignosc.fr](mailto:plu-aubignosc@mairie-aubignosc.fr)

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis au Maire dans le mois suivant la clôture de l'enquête pourront être consultés à la mairie pendant une année. A l'issue, la déclaration de projet n°1 (dossier « MALAGA ») emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par le Conseil municipal.

Des informations complémentaires relatives au P.L.U. peuvent être demandées auprès du maire d'AUBIGNOSC : tél. 04 92 62 41 94, [accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr](mailto:accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr)

Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (la Provence et « les petites affiches des AHP ») et sur le site internet <https://aubignosc04.fr>